

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19 - 22 octobre 1998

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1998 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/98/14

1 février 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM, les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
1998/EB.3/1 Le PAM et l'environnement—problèmes et priorités	4
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
1998/EB.3/2 Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1996–97—Etats financiers et recommandations du Commissaire aux comptes	4
1998/EB.3/3 Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (août 1996 à décembre 1997)	6
1998/EB.3/4 Rapport sur l'exécution du budget 1996–97	6
1998/EB.3/5 Rapport du Groupe de travail formel chargé d'examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM	7
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
1998/EB.3/6 a) Niger 2072.03—Appui aux activités de soins materno-infantiles, de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle	8
b) Tadjikistan 5253.00—Aide alimentaire d'urgence pour les groupes vulnérables	9
c) Rapport résumé de l'étude tripartite UNICEF/HCR/PAM de l'opération d'urgence des Grands Lacs	9
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
1998/EB.3/7 Schéma de stratégie de pays—Bénin	10
1998/EB.3/8 Schéma de stratégie de pays —Tchad	10
1998/EB.3/9 Schéma de stratégie de pays —Guinée	11
1998/EB.3/10 Schéma de stratégie de pays —Ouganda	11
1998/EB.3/11 Programme de pays—Kenya (1999–2003)	12
1998/EB.3/12 Programme de pays—Mali (1999–2002)	13
1998/EB.3/13 Programme de pays—Niger (1999–2002)	13
1998/EB.3/14 Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Equateur 3096.02	14
1998/EB.3/15 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Afghanistan 6064.00	14
1998/EB.3/16 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 6038.00	15
1998/EB.3/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 5324.03	15
1998/EB.3/18 Projets de développement et d'action rapide approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1998	15
1998/EB.3/20 Activités de base à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvés, autorisées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1998	16
1998/EB.3/23 Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés	16
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES	
1998/EB.3/24 Programme de travail pour 1999	16



1998/EB.3/25	Rapport du Groupe de travail chargé de réviser le Règlement intérieur du Conseil d'administration	16
1998/EB.3/26	Rapport du Groupe de travail sur la répartition des sièges	17
RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
1998/EB.3/27	Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 1998 du Conseil d'administration	17
1998/EB.3/28	Résumé des travaux de la session annuelle de 1998 du Conseil d'administration	17
QUESTIONS DIVERSES		
	Proposition du Bureau du Conseil d'administration concernant l'interprétation passive en russe	18
	Rapport sur la visite des membres du Conseil d'administration en Ethiopie	18
	Compte rendu du Directeur exécutif adjoint sur sa visite en République populaire démocratique de Corée	19
	Progrès réalisés dans la renégociation de la Convention relative à l'aide alimentaire	20
	Présidence du Conseil d'administration	20
	Questions soulevées par le Directeur exécutif	20



QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le PAM et l'environnement—problèmes et priorités (1998/EB.3/1)

1. Le Conseil a accueilli favorablement le document intitulé “Le PAM et l'environnement—problèmes et priorités” et est convenu de l'importance des questions soulevées et de la nécessité pour le PAM de traiter les problèmes d'environnement de manière volontariste.
2. Le Conseil a souligné la nécessité de resserrer la coordination et de travailler dans un esprit de partenariat, notamment dans le cadre de mécanismes comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le processus d'appels communs. Il s'est félicité que l'approche utilisée par le PAM soit conforme à celle d'autres organisations. Le Conseil s'est également déclaré satisfait de la participation du PAM à la coordination interorganisations des interventions environnementales.
3. Il a mis l'accent sur l'importance du renforcement des capacités, le rôle et les responsabilités des gouvernements nationaux et la formation en matière de suivi. Il a indiqué que ces questions devaient figurer en bonne place dans les directives opérationnelles en vue de la planification et l'exécution des activités environnementales, que le PAM a été prié d'établir d'ici à la fin de 1998.
4. Le Conseil a instamment prié le PAM d'appliquer une approche dynamique dans toutes ses activités, et notamment en réalisant des bilans environnementaux et en s'efforçant d'aller au-delà d'une action visant simplement à minimiser les effets nuisibles à l'environnement. Il a souligné que les examens et les bilans de l'impact sur l'environnement devaient tenir compte des dimensions socio-économiques du problème et que la planification et l'évaluation de l'impact social et écologique devaient se fonder sur une approche participative.
5. Le Programme a été prié de réduire au minimum l'usage de substances dangereuses et de cesser aussi rapidement que possible d'utiliser tous les produits chimiques dangereux. Il a également remarqué que les donateurs devaient fournir au PAM des produits d'âge et de qualité appropriés, afin de garantir la distribution aux bénéficiaires de produits ne nécessitant pas une cuisson trop longue.
6. Le Conseil a souligné que, s'il était indispensable de tenir compte des problèmes d'environnement dans la conception des opérations d'urgence, les besoins des bénéficiaires devaient toutefois rester la préoccupation essentielle. Le Conseil a par ailleurs insisté sur le fait que la place accordée aux questions d'environnement ne devait pas nuire à l'efficacité de l'aide alimentaire. A cet effet, les produits alimentaires fournis aux bénéficiaires au titre de l'aide devraient être d'âge adéquat afin de réduire au minimum les besoins d'énergie pour cuisiner, d'assurer un apport nutritionnel approprié et d'éviter toute contamination.



QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1996-97—Etats financiers et recommandations du Commissaire aux comptes (1998/EB.3/2)

7. Le Secrétariat a présenté au Conseil le rapport et les états financiers (comptes vérifiés) pour l'exercice biennal 1996-97. Le document contenait également le rapport du Commissaire aux comptes et les réactions du Secrétariat aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes sur les comptes de 1994-95 et 1996-97. Le Secrétariat a porté à l'attention du Conseil les trois recommandations qui lui étaient présentées pour approbation au paragraphe 40 de la Déclaration du Directeur exécutif, à savoir:
 - a) approuver les états financiers du PAM pour l'exercice biennal 1996-97 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 b) du Statut;
 - b) approuver formellement le régime d'auto-assurance du PAM et la décision du Directeur exécutif d'ouvrir un compte spécial d'auto-assurance; et
 - c) autoriser que les nouvelles contributions directes au Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) soient affectées à sa mise en oeuvre et que le remboursement de l'avance de 10 millions de dollars soit repoussé jusqu'à ce que le FMIP ait été intégralement financé.
8. Le Conseil s'est déclaré satisfait du caractère exhaustif du document qui comprenait, pour la première fois à ce stade de l'exercice, un tableau présentant en détail les réactions de la direction et les mesures prises ou envisagées pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1996-97.
9. Le Conseil a examiné et discuté les recommandations du Commissaire aux comptes; il a notamment pris acte des observations concernant les contributions à recevoir, l'emploi des consultants, le contrôle interne à exercer sur la comptabilité des bureaux de pays, les contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales, les achats et les catégories de coûts.
10. Le Conseil a demandé au Secrétariat des explications sur l'augmentation des liquidités et des réserves et sur la hausse des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) à une époque marquée par une baisse des recettes. Le Secrétariat a fourni les détails nécessaires et a rappelé que les explications concernant les liquidités et les réserves figuraient aux paragraphes 18 à 25 de la Déclaration du Directeur exécutif. Les questions sur le montant des dépenses ont été renvoyées à l'examen du rapport sur l'exécution du budget.
11. Le Conseil a demandé davantage de détails sur la politique de gestion des placements du PAM et sur la valeur de ces placements compte tenu des récents bouleversements qu'avaient connus les marchés d'investissement. Le Secrétariat a exposé la politique de gestion des placements du PAM, expliqué que ceux-ci consistaient en dépôts à court terme auprès de grandes banques et présenté les prochains changements convenus avec la FAO dans ce domaine.
12. Le Secrétariat a fourni des explications détaillées sur la recommandation concernant l'auto-assurance et sur les observations formulées par le Commissaire aux comptes sur ce point. Le Conseil a fait remarquer que le régime d'auto-assurance avait déjà été approuvé par le CPA et a accepté d'en reconfirmer l'approbation. Le Conseil est



convenu d'entériner la décision du Directeur exécutif d'établir un compte spécial d'auto-assurance.

13. Le Conseil a débattu du financement du FMIP et a demandé au Secrétariat les raisons pour lesquelles il ne souhaitait pas, à ce stade, financer l'intégralité du FMIP. Le Secrétariat a expliqué qu'il préférerait avoir la possibilité d'obtenir des contributions volontaires pour le FMIP. Le Conseil a approuvé la recommandation visant à autoriser que les nouvelles contributions directes au FMIP soient affectées à sa mise en oeuvre et que le remboursement de l'avance de 10 millions de dollars soit repoussé jusqu'à ce que le FMIP ait été intégralement financé. Toutefois, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui présenter au début de 1999, pour examen et approbation, un mécanisme permettant le financement intégral du FMIP.

Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (août 1996 à décembre 1997) (1998/EB.3/3)

14. Le Conseil a constaté avec satisfaction que les activités du Bureau de l'Inspecteur général (OEDI) avaient contribué à améliorer la transparence et à renforcer la confiance des donateurs et des bénéficiaires dans les travaux du PAM.
15. Les représentants ont encouragé le PAM à coopérer à l'avenir avec les gouvernements des pays hôtes et à poursuivre sa collaboration avec la communauté des ONG. Le Conseil a reconnu que la collaboration multilatérale des Etats membres avec le Bureau de l'Inspecteur général était utile. Il a approuvé la coordination instaurée entre le Bureau et les organes de contrôle des Nations Unies.
16. Le Conseil a recommandé de continuer à sensibiliser le personnel du PAM au rôle de l'Inspecteur général et aux enseignements tirés de ses travaux, notamment au vu de la décentralisation. Les représentants ont prié l'OEDI de se concentrer particulièrement sur les pertes de produits alimentaires en transit et sur la sécurité du personnel, et de prendre des mesures pour encourager le personnel, à tous les niveaux, à signaler toute irrégularité.
17. Le Conseil s'est déclaré satisfait des travaux réalisés par l'Inspecteur général précédent.

Rapport sur l'exécution du budget, 1996-97 (1998/EB.3/4)

18. Le rapport a été soumis au Conseil d'administration pour information, conformément à l'article XIV.4 du Statut. Les représentants se sont félicités de la nouvelle présentation de ce document et ont souligné son utilité en ce sens qu'il présentait avec clarté un aperçu général de la manière dont le PAM avait géré ses ressources et ses dépenses pendant l'exercice biennal 1996-97. L'avis a été exprimé que des indications sur la base de ressources pourraient compléter utilement les futurs rapports de ce type.
19. Certains représentants ont posé des questions au sujet du niveau des liquidités du PAM et ont demandé des explications concernant la distinction établie entre les soldes des liquidités et les réserves. Des éclaircissements ont aussi été demandés au sujet des taux et des modalités d'application de la subvention de transport intérieur, entreposage et manutention (TIEM) et de transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM) ainsi que des pratiques comptables suivies à cet égard, particulièrement pour ce qui était de la comptabilisation des engagements. L'avis a été exprimé qu'il pourrait être bon d'inscrire ces deux questions à l'ordre du jour d'une future session du Conseil de sorte que les



représentants puissent mieux se familiariser avec les pratiques administratives et budgétaires du PAM.

20. Les questions de l'insuffisance des capacités d'absorption et des structures des pays en développement ainsi que des mesures concrètes que le PAM pourrait être à même de prendre pour améliorer la situation à cet égard ont été soulevées, compte tenu de l'engagement des gouvernements bénéficiaires de prendre à leur charge tout au moins une partie des coûts. Etant donné qu'un certain nombre de pôles régionaux étaient en place depuis plus d'un an et compte tenu du rôle précieux que ceux-ci jouaient dans la gestion directe au niveau du terrain d'opérations d'urgence complexes, ainsi que de la capacité qu'ils offraient d'organiser rapidement des interventions, le Conseil a estimé que le moment était venu d'analyser la situation pour examiner les économies réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité économique. Les représentants ont accueilli favorablement la proposition tendant à ce qu'un tel examen soit réalisé par le PAM.
21. Certains représentants qui avaient posé des questions au sujet du déséquilibre des coûts d'appui indirects pendant l'exercice biennal 1996-97 ont reçu l'assurance que l'intégralité des recettes à recevoir pour parvenir au niveau prévu était en cours de traitement dans le cadre des systèmes applicables du PAM. Des explications ont été demandées et données au sujet de plusieurs aspects du budget AAP, et notamment la raison pour laquelle les dépenses AAP (administration et appui aux programmes) de l'exercice 1996-97 semblaient plus élevées que celles de l'exercice précédent. Le Conseil a pris note du fait que les nouvelles politiques de dotation en ressources et de financement à long terme qui avaient été introduites au début de 1996 avaient inclus dans le budget AAP de l'exercice biennal 1996-97 des postes extrabudgétaires qui ne figuraient pas au budget AAP de l'exercice 1994-95.
22. Certains représentants ont évoqué la nécessité d'établir un équilibre approprié dans le partage des ressources entre les différentes régions à la lumière de la mission primordiale du PAM, qui était de cibler ses programmes d'aide alimentaire sur les plus pauvres des pauvres.

Rapport du Groupe de travail formel chargé d'examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM (1998/EB.3/5)

23. Le Président du Groupe de travail formel chargé d'examiner les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM a présenté le rapport. Il a souligné que celui-ci tenait compte de la réalité de la situation du PAM en tant qu'organisation financée sur une base volontaire et recommandait de maintenir le principe du recouvrement intégral des coûts par les donateurs et de n'apporter que des modifications minimales aux politiques appliquées depuis 1996.
24. Le Président du Groupe de travail a signalé que celui-ci était parvenu à un consensus sur de nombreuses recommandations relatives aux procédures et aux opérations. Toutefois, ses membres n'étaient pas en mesure d'approuver les recommandations à la présente session du Conseil d'administration car un des principaux donateurs n'était pas d'accord sur le recouvrement intégral des coûts. Certains représentants avaient demandé du temps pour permettre à ce donateur de se rallier au consensus.
25. Plusieurs représentants ont appuyé le rapport et ont souligné l'importance des recommandations qui y figuraient pour l'efficacité et la productivité du PAM. Ils ont attiré l'attention sur le temps et les efforts importants que les membres du Groupe de



travail formel avaient investis dans l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme au cours de l'année écoulée. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire de parvenir à l'unanimité, mais ont souhaité que ce soit dans des délais réalistes, c'est-à-dire au plus tard à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 1999.

26. Le Président du Groupe de travail a invité le donateur en question à expliquer sa position. Celui-ci a dit qu'il espérait parvenir à un accord avec le système des Nations Unies sur les coûts d'appui indirects (CAI) au cours de la première quinzaine de novembre, mais qu'un certain nombre de points n'avaient pas encore été résolus. Les autres fonds et programmes des Nations Unies avaient des budgets de base pour fonctionner, ce qui n'était pas le cas du PAM. Le donateur proposait au système des Nations Unies que sa contribution finance les CAI en fonction d'une échelle mobile, une part de ces CAI étant financés par les budgets de base des fonds et programmes des Nations Unies.
27. Lorsqu'il examinerait cette proposition avec le système des Nations Unies, le donateur tenterait de faire admettre que le PAM était un cas exceptionnel et distinct. Il envisagerait ensuite la question du financement des CAI, telle que proposée dans le rapport du Groupe de travail. Il a assuré le Conseil d'administration qu'une position ferme et claire serait définie à temps pour la première session ordinaire de janvier 1999 du Conseil.
28. De nombreux membres, dont plusieurs parlant au nom de groupes régionaux, se sont déclarés prêts à adopter les recommandations figurant dans le rapport à la présente session. Toutefois, ils accepteraient à contrecœur d'en reporter l'approbation à janvier 1999, espérant que leur adoption aurait alors lieu en bloc, par consensus et avec le plein appui du donateur concerné.
29. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils espéraient que l'examen d'une stratégie future de financement du PAM porterait également sur les mesures tendant à encourager le versement de contributions multilatérales, qui n'étaient pas abordées dans le rapport.

RAPPORTS D'ÉVALUATION (1998/EB.3/6)

Niger 2072.03—“Appui aux activités de soins materno-infantiles, de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle”

30. Plusieurs représentants ont salué la qualité de l'évaluation et son objectivité face aux difficultés qu'a rencontrées le projet. D'une manière générale, les représentants ont reconnu l'importance du projet pour le pays et la nécessité de le poursuivre. Ils ont toutefois souligné qu'il importait d'améliorer le ciblage et de coordonner plus étroitement les activités du projet avec celles d'autres organisations.
31. L'on a reconnu que, pour améliorer les résultats du projet, les systèmes de suivi et d'évaluation devaient être renforcés pour assurer un contrôle efficace; toutefois, deux représentants et le Secrétariat ont indiqué qu'il était illusoire d'attendre la perfection de pays figurant parmi les moins avancés, dont les ressources étaient très limitées et les structures administratives déficientes.
32. Deux représentants ont jugé contestable le moment choisi pour l'évaluation qui, selon eux, avait eu lieu trop tard pour que des mesures correctives puissent être introduites dans le programme de pays. Le Secrétariat a indiqué qu'avec la diminution des



évaluations de projets et l'augmentation des évaluations thématiques, les mesures correctives devaient être prises en fonction des résultats du suivi périodique des projets. Toutefois, dans ce cas précis, le système de suivi étant déficient, la mission d'évaluation avait vivement recommandé de renforcer le système avant le démarrage de la phase suivante.

Tadjikistan 5253.00—“Aide alimentaire d'urgence pour les groupes vulnérables”

33. D'une manière générale, les représentants ont reconnu l'intérêt que cette opération du PAM présentait pour le pays et la nécessité de la poursuivre compte tenu de la période très difficile que traversait le pays. Certains représentants se sont demandés pendant combien de temps des ressources du PAM seraient allouées à des programmes qui ne prévoyaient pas une stratégie de retrait réaliste. Le Conseil était conscient du fait que le dilemme auquel se trouvait confronté le PAM était dû à la situation qui régnait dans le pays. Le PAM pouvait continuer à fournir une aide aux groupes vulnérables jusqu'à ce qu'un programme viable d'aide de remplacement soit mis en oeuvre par le gouvernement.
34. Concernant l'affinement du ciblage des bénéficiaires, le Secrétariat a informé le Conseil que l'Unité régionale du PAM d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) s'employait actuellement à déterminer les régions et les populations vulnérables et à élaborer des indicateurs d'insécurité alimentaire. Il a notamment été mentionné que l'on pourrait améliorer la durabilité en appuyant le processus de privatisation et en renforçant la coopération avec d'autres organisations ainsi que la coordination des programmes d'assistance. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'opération d'urgence céderait vraisemblablement la place à une opération prolongée de secours et de redressement en 1999.

Rapport résumé de l'étude tripartite UNICEF/HCR/PAM de l'opération d'urgence des Grands Lacs (septembre 1996–septembre 1997)

35. Lors de la présentation du rapport, le Secrétariat a souligné les progrès réalisés à ce jour dans l'application des recommandations, lesquelles ont été entérinées par le Conseil. Plusieurs représentants ont instamment prié le Secrétariat de mettre en place des mesures de suivi afin de contrôler et d'encourager la mise en oeuvre des recommandations qui n'étaient pas encore appliquées.
36. Le Conseil a notamment souscrit aux recommandations concernant la sécurité du personnel et à certaines de celles préconisant plus particulièrement que les coûts des mesures concernant la sécurité du personnel figurent dès le démarrage des opérations d'urgence complexes tant dans les appels éclairs que dans les appels communs.
37. Plusieurs représentants ont apprécié la description des mesures de coordination locale des opérations et d'harmonisation des programmes d'urgence des trois organismes mis en oeuvre dans la région des Grands Lacs; toutefois, un représentant a remarqué qu'il convenait d'améliorer la coopération à un niveau plus élevé. Deux représentants se sont prononcés en faveur des recommandations préconisant l'adoption de mémorandums d'accord et de procédures interorganisations écrites.
38. Quelques représentants ont mentionné les économies réalisées grâce au suivi lorsque celui fait partie intégrante du programme, ce qui permettait d'orienter l'opération en cours en fonction des résultats obtenus.



39. Le Secrétariat a répondu aux questions concernant le processus d'application des recommandations; il a fait remarquer que les directeurs régionaux envoyaient les rapports d'évaluation aux bureaux de pays sur le terrain, que les recommandations qu'ils contenaient étaient prises en compte lors de l'établissement des élargissements de projet et qu'elles étaient introduites, le cas échéant, dans des directives écrites à l'intention du personnel de terrain. Le Secrétariat mettait actuellement en place un système d'archivage, d'analyse et de diffusion des enseignements tirés des évaluations.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Schéma de stratégie de pays—Bénin (1998/EB.3/7)

40. Le Conseil a approuvé la stratégie exposée dans le Schéma de stratégie de pays (SSP) pour le Bénin et le ciblage des zones à déficit alimentaire et des groupes à faible revenu et vulnérables, notamment les femmes et les fillettes.
41. Certains représentants ont fait remarquer que la production alimentaire au Bénin était jugée globalement suffisante et ont mis en garde contre d'éventuels effets indésirables de l'aide alimentaire. Ils ont demandé au PAM de bien observer l'impact de l'aide alimentaire afin d'éviter de décourager la production locale et de perturber les marchés. Il a été proposé que le PAM reconsidère la fourniture d'une aide alimentaire aux zones de production de coton du Bénin où les habitants étaient susceptibles de percevoir des revenus en espèces, afin de voir si elle était justifiée.
42. Le Conseil a autorisé le Secrétariat à procéder à l'établissement d'un programme de pays en tenant compte de l'expérience passée, en veillant à ce que des systèmes adéquats de suivi et d'évaluation soient mis en place et à ce que les activités du PAM soient intégrées à l'UNDAF et aux activités d'autres partenaires du développement au Bénin.

Schéma de stratégie de pays—Tchad (1998/EB.3/8)

43. Le Conseil a entériné la stratégie proposée pour le Tchad, notant que l'aide alimentaire jouait un rôle important qui contribuait à répondre aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables du Tchad.
44. Compte tenu de la difficulté et de la cherté du transport de l'aide alimentaire au Tchad, certains représentants ont mis en cause le bien-fondé de l'aide alimentaire. D'autres ont souligné l'importance de cibler efficacement les interventions d'aide alimentaire sur les personnes les plus pauvres de manière à ce qu'elles puissent tirer des avantages durables de ces activités.
45. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'une carte de la vulnérabilité serait jointe au descriptif du programme de pays. Il a également indiqué que la stratégie du PAM prévoirait des activités d'atténuation des effets des catastrophes.
46. Le Conseil a autorisé le Secrétariat à établir un programme de pays qui privilégierait les activités vivres-contre-travail liées à la sécurité alimentaire: promotion de la production et de la commercialisation de produits alimentaires locaux, protection de l'environnement et amélioration des routes. Les activités d'alimentation scolaire devraient être cantonnées aux zones à déficit alimentaire. Il a également été recommandé de mettre l'accent sur les femmes et les fillettes. Lors de la préparation des activités dans le secteur de la santé, il faudrait également tenir dûment compte des enseignements tirés



des précédents projets. Il a également été souligné que, pour que les activités soient réussies, les gouvernements et les communautés locales devaient participer activement au programme de pays et le faire leur.

Schéma de stratégie de pays—Guinée (1998/EB.3/9)

47. Le Conseil s'est félicité de la stratégie proposée dans le SSP établi pour la Guinée et a noté qu'il servirait d'axe stratégique pour les projets individuels jusqu'au démarrage du programme de pays en 2002.
48. Le Conseil s'est déclaré satisfait du fait que le ciblage visait en priorité les filles et les femmes et que les activités du projet étaient axées sur les régions abritant des réfugiés libériens. A cet égard, les activités devaient également traiter le problème des dégâts causés à l'environnement par les réfugiés. Plusieurs représentants ont fait remarquer que la Guinée, qui disposait d'abondantes ressources naturelles, était en mesure de parvenir à l'autosuffisance alimentaire; aussi ont-ils encouragé le PAM à prendre des mesures pour veiller à ce que l'aide alimentaire ne décourage pas la production locale. Le Conseil a demandé au PAM d'acheter chaque fois que possible des produits alimentaires dans le pays ou dans la région.
49. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les techniques de suivi en utilisant davantage de données statistiques permettant de quantifier les réalisations du projet. Le Conseil a encouragé le PAM à coopérer avec d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux.
50. Le Secrétariat a indiqué que le programme de pays serait mis en oeuvre en appliquant une stratégie de ciblage régional, social et différencié par sexe. Il mettrait l'accent sur la planification et l'exécution conjointes des activités avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux et avec des ONG nationales et internationales.
51. Le Secrétariat a indiqué que le PAM procéderait à des achats locaux de sel, de sucre et d'huile mais que les achats de céréales présenteraient des difficultés. Le Conseil a été informé que les distributions d'aide en zone rurale ne devaient pas perturber la production locale car celles-ci avaient lieu durant la période de soudure, lorsque les disponibilités alimentaires étaient faibles. Les contrôles de la chaîne logistique et des distributions finales avaient déjà été renforcés et les pertes post-c.a.f. avaient fortement diminué.
52. Le Conseil a autorisé le Secrétariat à préparer le programme de pays tel que proposé dans le SSP.

Schéma de stratégie de pays—Ouganda (1998/EB.3/10)

53. Le Conseil a examiné le SSP établi pour l'Ouganda, en tenant dûment compte des disponibilités relativement élevées de ce pays en produits alimentaires et de son potentiel agricole considérable. Il a recommandé que le PAM s'efforce d'acheter le plus de produits possibles localement. Des représentants ont remarqué que bien que l'Ouganda dispose d'excédents alimentaires, de nombreuses régions du pays connaissaient de graves déficits alimentaires et que le pouvoir d'achat des habitants de ces régions était nul. Le Conseil a conclu que l'aide du PAM était justifiée et que les interventions d'aide alimentaire en Ouganda devaient se poursuivre. Il a toutefois indiqué que l'aide devait être bien ciblée et que son désengagement devrait se faire au moment opportun pour ne pas déstabiliser les marchés.



54. Un représentant a exprimé l'avis que le SSP représentait une contribution importante au futur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'aux autres exercices de programmation des Nations Unies en Ouganda et a recommandé que le programme de pays tienne compte des résultats des discussions en cours sur l'aide alimentaire et le développement. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'assurer que des indicateurs appropriés de suivi et d'évaluation soient mis en place afin d'évaluer l'impact du programme de pays.
55. Le ciblage géographique du programme de pays a suscité des questions concernant les problèmes de sécurité et de capacité administrative. Il a donc été recommandé que le programme de pays tienne compte des problèmes de sécurité dans les zones visées. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la place accordée aux enfants et a souligné l'importance du rôle des femmes dans toute stratégie de sécurité alimentaire pour l'Ouganda.
56. Le Conseil s'est rallié à l'approche du PAM visant à acheminer une grande partie des ressources du programme de pays par le biais de projets mis en oeuvre par des ONG.
57. Un représentant a félicité le PAM pour l'aide qu'il apportait des deux côtés de la frontière, tant du côté ougandais que soudanais et a instamment prié le PAM de continuer, dans le cadre de ses activités de secours, à renforcer les ressources humaines et les structures locales dans ces régions en conflit.

Programme de pays—Kenya (1999–2003) (1998/EB.3/11)

58. Le Secrétariat a présenté le programme de pays établi pour le Kenya et a demandé au Conseil d'en approuver les coûts opérationnels directs, d'un montant de 32,5 millions de dollars.
59. Le Conseil a vivement appuyé le programme de pays, et notamment le ciblage de l'aide alimentaire sur les pauvres des régions arides et semi-arides du Kenya ainsi que la concentration du programme sur le secteur de l'éducation et les activités de préparation aux catastrophes.
60. Il s'est félicité de la qualité des indicateurs proposés pour le programme d'alimentation scolaire. Il a suggéré que des indicateurs analogues soient établis pour d'autres activités à partir de données de référence appropriées. Un représentant a souligné l'importance d'introduire des micronutriments dans l'assortiment alimentaire. Le Conseil a encouragé la pratique des achats locaux et régionaux de produits alimentaires lorsque cela était possible.
61. Les représentants ont félicité le PAM pour avoir tenu compte dans le programme de pays des enseignements tirés des projets passés au Kenya. Ils ont souligné la nécessité de continuer à collaborer avec d'autres donateurs, les organismes des Nations Unies, les ONG et le gouvernement pour l'exécution et l'évaluation du programme.
62. Le Conseil a proposé d'établir une stratégie plus claire pour relever le taux d'inscription scolaire des filles. A cet égard, le PAM devait encourager et miser sur les efforts d'information du public pour pousser les parents à envoyer leurs enfants à l'école et à les laisser fréquenter régulièrement les cours, notamment dans les régions arides et semi-arides. Certains représentants se sont inquiétés du déséquilibre dans la composition du programme de pays qui prévoyait l'allocation de 76 pour cent des ressources au secteur de l'éducation. Le Conseil a encouragé le PAM à assurer la durabilité des activités d'alimentation scolaire.



63. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'engagement financier pris par le gouvernement en faveur du programme de pays ainsi que de son intention d'assurer que les produits alimentaires importés pour distribution dans le cadre du programme de pays soient exemptés de droits d'importation.

Programme de pays—Mali (1999–2002) (1998/EB.3/12)

64. Le Secrétariat a présenté le programme de pays pour le Mali et a demandé au Conseil d'en approuver les coûts opérationnels directs, d'un montant de 14,5 millions de dollars.
65. Le Conseil a approuvé le programme de pays et s'est déclaré satisfait de sa concentration géographique, de la composition équilibrée des activités et de l'accent marqué qu'il mettait sur la coopération et la coordination avec d'autres partenaires au développement, les communautés locales et les autorités maliennes dans le cadre de l'UNDAF et du programme de restructuration du marché céréalier. Les interventions du PAM au Mali allaient au-delà du concept de projet pour lier l'aide alimentaire à des questions plus vastes de sécurité alimentaire.
66. Les représentants ont indiqué que le PAM ne devait fournir une aide alimentaire qu'aux écoles et aux centres sanitaires pleinement opérationnels et qui disposaient des éléments nécessaires à la bonne marche du programme. Le PAM devait, dans toute la mesure possible, acheter des produits localement, notamment lorsque la récolte était bonne (comme c'était le cas cette année). Le Conseil a demandé si, compte tenu de l'objectif visant à atteindre les plus pauvres dans les régions ciblées le PAM ne pouvait pas envisager d'acheter de l'huile végétale produite localement. Le Conseil a également posé des questions sur les réalisations et les enseignements tirés des activités du PAM au Mali ces dernières années.
67. Le Secrétariat a indiqué qu'il parvenait à atteindre les plus pauvres grâce aux distributions alimentaires organisées par le programme de restructuration du marché céréalier, lequel ciblait les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et dans l'incapacité, une année donnée, de participer à des projets de développement. Les enfants des nomades étaient normalement pris en charge par des familles dans les villages dotés d'une école et ils recevaient l'aide alimentaire du PAM par le biais des cantines. Le Secrétariat a également fait remarquer que de plus en plus de nomades devenaient sédentaires, ce qui facilitait leur participation au processus de développement. Le PAM procédait déjà à des achats locaux de céréales et était disposé à acheter des légumineuses et de l'huile si ces produits étaient disponibles à des prix compétitifs. Les résultats obtenus et les enseignements retirés de l'expérience passée figuraient dans le SSP pour le Mali présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1997.

Programme de pays—Niger (1999–2002) (1998/EB.3/13)

68. Le Secrétariat a présenté le programme de pays établi pour le Niger et a demandé au Conseil d'en approuver les coûts opérationnels directs, d'un montant de 23 millions de dollars.
69. Le Conseil a remarqué que les observations concernant le SSP établi pour le Niger avaient été prises en compte dans le programme de pays. Il a approuvé la concentration géographique et thématique du programme de pays ainsi que son cadre de coopération. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il importait de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs clairs. Le Conseil a encouragé le PAM à veiller à ce que l'activité de développement rural soit mise en



oeuvre là où d'autres partenaires finançaient déjà des projets bien définis et bien suivis. Le Conseil a également recommandé de prendre en considération les enseignements tirés de l'évaluation du projet sanitaire. Le Secrétariat a été encouragé à mettre en place des systèmes favorisant la participation populaire, en particulier celle des femmes, à la planification et à la gestion du projet.

70. Le Secrétariat a confirmé que les céréales et les légumineuses nécessaires pour la mise en oeuvre du programme de pays seraient probablement achetées localement. Il a également précisé que l'aide aux banques céréalières villageoises se poursuivrait et serait diversifiée.
71. Le Conseil a reçu l'assurance que le gouvernement appuyait pleinement le programme de pays et que le personnel de contrepartie nécessaire à la mise en oeuvre du volet sanitaire était en cours de recrutement. Le Conseil a été informé que le gouvernement considérait comme essentielle la participation des populations locales aux activités du projet et que les communautés locales étaient responsables des centres de santé et des écoles.

Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Equateur 3096.02 (1998/EB.3/14)

72. Le Conseil s'est déclaré satisfait du volet sur les micronutriments et les traitements antiparasitaires prévu dans le projet et a souligné l'importance qu'il accordait au ciblage des enfants les plus pauvres. Il a approuvé l'accent mis sur les filles et les jeunes femmes qui représentaient la moitié des bénéficiaires et sur la collecte de données ventilées par sexe. Certains représentants ont exprimé des doutes sur la capacité de l'aide alimentaire à promouvoir l'éducation des enfants.
73. Le Conseil a félicité le gouvernement pour son engagement croissant à prendre en charge les activités du projet une fois que l'aide du PAM aurait cessé.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Afghanistan 6064.00 (1998/EB.3/15)

74. Le Conseil s'est déclaré satisfait du double scénario présenté dans l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), lequel s'expliquait par l'instabilité de la situation en Afghanistan. Le Secrétariat a noté que des négociations étaient en cours avec les talibans et qu'un accord sur des questions de sécurité était peut-être en vue; cela, ainsi que les conditions posées aux talibans telles que le respect des droits de la femme, devaient permettre la mise en oeuvre du second scénario.
75. Un certain nombre de représentants ont invité le PAM à mettre en oeuvre le second scénario si possible. L'un d'eux a recommandé de commencer par le premier scénario puisque le second ne pouvait pas être appliqué avant l'an 2000.
76. Le Conseil a encouragé le PAM à renforcer la coordination avec les programmes d'aide d'autres organismes internationaux et s'est félicité des liens prévus dans le projet avec le cadre stratégique des Nations Unies et l'approche de programmation commune. Le Conseil a été informé qu'un appel commun serait lancé à la prochaine réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan et que l'IPSR ferait partie intégrante de l'appel qui serait lancé en 1999.



77. Un représentant a demandé si l'aide fournie par le PAM en milieu institutionnel ne risquait pas de décharger les talibans de leurs responsabilités puisqu'ils étaient tenus d'approvisionner ces institutions. Le Secrétariat a répondu que cela était peu probable puisque les ressources allouées à ce volet dans le cadre de l'IPSR étaient trop modiques pour avoir un impact quelconque sur les activités des talibans.
78. Un représentant a invité le PAM à lier les activités de l'IPSR aux efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans la lutte contre la production de stupéfiants.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 6038.00 (1998/EB.3/16)

79. Lors de l'examen de l'IPSR établie pour le Cambodge, le Conseil s'est félicité de l'importance accordée par le PAM au suivi de l'impact des activités et aux indicateurs de performance, de l'application d'une approche de ciblage des bénéficiaires fondée sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de l'élargissement de l'aide aux zones anciennement contrôlées par les Khmers rouges. Un représentant a vivement appuyé l'aide accordée par le PAM aux malades de la tuberculose.
80. Concernant la recrudescence signalée des taux de malnutrition, le Secrétariat a informé le Conseil que le PAM et l'UNICEF terminaient actuellement une enquête conjointe de référence sur l'état nutritionnel des populations vivant dans les zones ciblées par l'intervention et que le PAM et l'UNICEF travailleraient en collaboration avec le Gouvernement cambodgien pour traiter ce problème.
81. Concernant les coûts d'appui directs, le Secrétariat a expliqué que les activités nécessitaient un apport important d'articles non alimentaires. En outre, comme l'intervention concernait 21 des 23 provinces que comptait le Cambodge, des effectifs relativement importants étaient nécessaires pour l'exécution et le suivi de l'intervention. Le PAM prévoyant d'acheter d'importantes quantités de riz localement ou dans la région, le Conseil a été informé que les coûts du transport extérieur étaient susceptibles d'être révisés à la baisse et que des contributions individuelles seraient ajustées pour rendre compte des achats effectués.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 5324.03 (1998/EB.3/17)

82. Lors de l'examen de l'intervention, le Conseil s'est déclaré satisfait des mesures prises pour répondre aux problèmes d'environnement, d'autosuffisance et à la problématique hommes-femmes. Il a également félicité le PAM pour avoir établi des partenariats étroits avec le HCR et les ONG. Plusieurs représentants se sont inquiétés de la durée de l'assistance et plus particulièrement de l'avenir des nouvelles générations de réfugiés. Le Conseil a invité le Secrétariat à poursuivre autant que possible les efforts de rapatriement ou d'intégration.

Projets de développement et d'action rapide approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1998 (1998/EB.3/18)

83. Le Conseil a pris note des neuf projets approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1998. Un représentant a demandé que le Secrétariat prévoie une évaluation approfondie du projet Colombie 5738.00 dès que possible. Lors de l'examen



du projet Guyana 4889.01, un représentant a demandé au Secrétariat de présenter à la prochaine session un exposé succinct de la politique régissant le versement de compléments salariaux aux employés du gouvernement. Le Secrétariat a indiqué que, de manière générale, le PAM ne versait pas de compléments de salaire aux fonctionnaires du gouvernement. Le Secrétariat a par ailleurs confirmé que le PAM se retirerait du Guyana après l'achèvement du projet 4889.01.

Activités de base à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvés, autorisées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1998 (1998/EB.3/20)

84. Le Conseil a pris note des activités de base à exécuter dans le cadre de programmes de pays approuvés autorisées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1998. Un représentant a relevé que le nombre de mères bénéficiaires figurant dans le programme de pays du Yémen ne correspondait pas à celui indiqué dans l'activité fondamentale No 2.

Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés (1998/EB.3/23)

85. Le Conseil a pris note des rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés. Un représentant a exprimé l'espoir que le PAM mettrait définitivement un terme au projet Cap-Vert 2394.05 en l'an 2000. Le Secrétariat, en prenant note des améliorations de gestion apportées au projet, a précisé que le PAM prévoyait d'achever le projet mais qu'aucune décision concernant un retrait total n'avait encore été prise.
86. Concernant le projet Viet Nam 3844.00, un certain nombre de représentants ont demandé des précisions sur le retrait éventuel du PAM du Viet Nam; le Secrétariat a répondu que le PAM prévoyait de cesser ses activités dans ce pays en l'an 2000.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES

Programme de travail pour 1999 (1998/EB.3/24)

87. Tout en approuvant le programme de travail provisoire pour 1999 présenté par le Secrétariat, le Conseil a fait remarquer qu'une certaine souplesse était nécessaire, certains documents tels que les IPRS pouvant être ajoutés au programme, et d'autres pouvant être reportés en raison de considérations locales.
88. Un représentant a informé le Conseil que le Ramadan prenant vraisemblablement fin le 20 ou le 21 janvier 1999, tous les membres du Conseil risquaient de ne pas pouvoir participer à la première session ordinaire. Le Secrétariat a donc été invité à examiner l'éventualité d'une modification des dates de la session.

Rapport du Groupe de travail chargé de réviser le Règlement intérieur du Conseil d'administration (1998/EB.3/25)

89. La Présidente du Groupe de travail a informé le Conseil qu'à la date limite du 15 septembre 1998, plusieurs propositions d'amendement au projet de règlement intérieur du Conseil d'administration avaient été reçues. Le Groupe de travail, avec l'aide du Conseiller juridique, avait introduit la plupart des modifications proposées et le Secrétariat procédait à la mise au point définitive du document. Le Groupe de travail le



passerait une dernière fois en revue et le document serait distribué aux membres du Conseil à la mi-décembre, suffisamment à temps pour la première session ordinaire du Conseil en janvier 1999.

90. Le Conseil a remercié la Présidente du Groupe de travail pour l'excellent travail accompli et a également exprimé ses remerciements à l'ensemble des membres, au Secrétariat et au Conseiller juridique.

Rapport du Groupe de travail sur la répartition des sièges (1998/EB.3/26)

91. La Présidente du Groupe de travail a informé le Conseil des progrès réalisés depuis la session annuelle, deux réunions supplémentaires s'étant tenues à Rome et trois à New York. En outre, la Présidente du Conseil et la Présidente du Groupe de travail s'étaient entretenues avec le Président du Groupe de travail de l'ECOSOC à New York.
92. Le nombre d'options s'était désormais considérablement resserré et plusieurs groupes régionaux étaient tombés d'accord sur une option. Un groupe régional avait engagé des consultations avec les capitales pour déterminer si cette option était acceptable. Si tous les groupes régionaux parvenaient à un accord, le Groupe de travail présenterait un rapport à l'ECOSOC, si possible d'ici à la fin de la première semaine de novembre, avant l'ajournement de la session de l'ECOSOC, puis à la cent quinzième session du Conseil de la FAO qui se tiendrait du 23 au 28 novembre 1998.

RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 1998 du Conseil d'administration (1998/EB.3/27)

93. En l'absence du Rapporteur, la Vice-Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour. Une délégation avait fait parvenir par écrit des observations concernant le résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 1998, demandant d'apporter des modifications aux paragraphes 5, 28 et 57. Le Bureau avait examiné les propositions d'amendement et suggéré de les accepter.
94. Tout en approuvant le résumé tel qu'amendé oralement, certains représentants ont souhaité réexaminer les méthodes de travail régissant la préparation des comptes rendus officiels des sessions du Conseil d'administration. Plusieurs représentants ont déclaré préférer, dans un souci de bonne administration, suivre les méthodes déjà établies, rappelant aux membres du Conseil que le texte du règlement figurait au document WFP/EB.2/96/11/Rev.1, qui avait été adopté par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1996, et que, conformément au règlement, suffisamment de temps leur avait été accordé pour faire parvenir leurs observations par écrit au Secrétariat et au Rapporteur.
95. La représentante de l'Inde a souhaité voir consigné au procès-verbal que sa délégation était en désaccord avec l'avant dernière phrase du paragraphe 4 de la page 2 du résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 1998.



Résumé des travaux de la session annuelle de 1998 du Conseil d'administration (1998/EB.3/28)

96. Le Conseil a félicité le Rapporteur, M. Kiala Kia Mateva (Angola) pour l'excellent travail qu'il avait réalisé et a approuvé les résumés de sa session annuelle de 1998 tels qu'amendés oralement.
97. Le représentant des Pays-Bas a souhaité voir consignée la déclaration suivante au procès-verbal: "La délégation des Pays-Bas n'est pas en mesure de s'associer au paragraphe 22 du résumé des travaux de la session annuelle qui s'est tenue en mai 1998, lequel contient une assertion sur l'aide alimentaire et le développement qui, si elle est acceptable pour un certain nombre de membres du Conseil, ne l'est pas pour d'autres." Le représentant de la Suède a pour sa part déclaré: "La Suède souhaite s'associer à ce qui vient d'être dit par les Pays-Bas."

QUESTIONS DIVERSES

Proposition du Bureau du Conseil d'administration concernant l'interprétation passive en russe

98. Ce point a été présenté par le Président du Conseil. Le représentant de la Fédération de Russie a expliqué que les coûts de l'interprétation étaient élevés et que cette somme serait mieux employée pour venir en aide aux personnes souffrant de la faim. Sa délégation préférerait donc que la décision sur l'interprétation passive en langue russe soit différée.

Rapport sur la visite des membres du Conseil d'administration en Ethiopie

99. Au nom des neuf membres du Conseil d'administration qui s'étaient rendus en Ethiopie, une représentante a présenté le rapport et a eu le plaisir d'informer le Conseil que la visite avait atteint son objectif premier. Elle a informé le Conseil que, dans l'ensemble, les membres avaient été très impressionnés par la qualité des projets visités et par la mesure dans laquelle l'aide alimentaire contribuait de manière significative à répondre aux besoins des opérations d'urgence, des interventions prolongées de secours et de redressement et des activités de développement. La visite avait été extrêmement utile et les participants encourageaient les autres membres du Conseil à prendre part à de futures missions.
100. La mission avait visité des projets d'aide alimentaire en milieu urbain, des camps de réfugiés, des activités de secours, et des projets d'alimentation scolaire. Les membres ont pu constater que la planification participative locale était bien intégrée à la conception des projets et qu'elle apportait des avantages tant aux femmes qu'aux hommes. Bien que l'aide alimentaire fût bien ciblée sur les bénéficiaires les plus pauvres, ils ont souligné la nécessité d'améliorer constamment le ciblage, en ayant pour ce faire recours aux activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité. De vastes zones de production agricole avaient été régénérées grâce à des activités vivres-contre-travail organisées dans le cadre de projets du PAM. La représentante a salué, au nom de tous les membres de la mission, l'attachement des services de l'Etat à tous les niveaux à la réussite des projets, et leur professionnalisme. En ce qui concernait le programme d'alimentation scolaire, les membres de la mission avaient le sentiment qu'il obtenait des résultats intéressants en ce qui concernait la réduction de la malnutrition, l'amélioration de la fréquentation scolaire et la diminution du taux d'abandon.



101. En conclusion, la représentante a encouragé le PAM à continuer, avec les pouvoirs publics et les communautés locales, de trouver des moyens pour renforcer la participation des femmes à la prise des décisions concernant les projets. Le PAM a également été invité à poursuivre les efforts déployés pour coordonner ses interventions avec celles des autres organismes des Nations Unies et des ONG.
102. L'appui, y compris documents et exposés, fourni par le bureau de pays en Ethiopie et par le siège avait été excellent et très efficace. Les membres avaient réellement apprécié le dévouement et l'enthousiasme de l'équipe du bureau de pays du PAM face aux très réels problèmes que posait la mise en oeuvre concrète des politiques et des programmes du PAM.
103. Le Conseil a pris note de ce rapport avec satisfaction.
104. Un représentant a déploré que son pays n'ait pas été en mesure de participer à cette visite et a demandé au Secrétariat de lui fournir des détails techniques sur la mise en oeuvre et les effets du projet de conservation des eaux.

Compte rendu du Directeur exécutif adjoint sur sa visite en République populaire démocratique de Corée

105. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'exposé présenté par le Directeur exécutif adjoint sur sa récente visite en République populaire démocratique de Corée (RPDC).
106. Il a informé le Conseil qu'au cours de ses déplacements dans le pays, il avait pu constater que les pénuries alimentaires étaient manifestement encore très graves et qu'elles touchaient particulièrement les enfants de sept ans et plus. L'aide alimentaire avait été distribuée à une grande partie de la population, ce qui avait probablement contribué à faire diminuer le nombre des décès. L'état de santé des enfants de moins de sept ans semblait relativement acceptable car ils recevaient leur repas à l'école, mais il était clair que de nombreux enfants de sept ans et plus avaient des problèmes.
107. La capacité opérationnelle du PAM dans le pays avait été considérablement renforcée depuis octobre 1997. Le personnel du PAM pouvait travailler plus librement; le bureau du PAM comptait 37 fonctionnaires internationaux et en attendait neuf autres, qui devaient encore recevoir les autorisations nécessaires.
108. Quelques problèmes subsistaient encore. Le PAM n'avait pas encore pu obtenir l'accès à 210 cantons. Toutefois, des progrès importants avaient été réalisés puisque l'aide du PAM parvenait dans 171 cantons, dont la population représentait 90 pour cent des bénéficiaires visés. Malheureusement, lors de son séjour dans le pays, le Directeur exécutif adjoint avait été informé du retrait temporaire de l'accès à 26 cantons; le PAM espérait y avoir de nouveau accès le plus rapidement possible.
109. Concernant la langue, le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'en observant les contrôleurs de l'aide, il avait pu constater que même une connaissance élémentaire de la langue du pays s'avérait très utile pour ce genre de travail, car elle permettait d'établir une relation avec les personnes répondant aux questions posées par les interprètes. Le PAM ayant demandé si le gouvernement pouvait organiser des cours de langue à l'intention du personnel dûment autorisé en poste dans le pays, le Ministre des affaires étrangères a répondu que le gouvernement examinerait la question.
110. Sur le même sujet, le Directeur exécutif adjoint a mentionné qu'il avait emporté au Japon une cassette vidéo sur les opérations du PAM en RPDC pour une émission de



télévision; à cet effet, l'interprétation avait été vérifiée. Le Directeur exécutif adjoint a rendu compte au Conseil avec satisfaction que les questions posées par les contrôleurs et les réponses données par les bénéficiaires avaient été correctement interprétées, revalorisant ainsi fortement la crédibilité des interprètes mis à la disposition du PAM en RPDC.

Progrès réalisés dans la renégociation de la Convention relative à l'aide alimentaire

111. La question de la renégociation de la Convention relative à l'aide alimentaire a été soulevée. L'on a fait remarquer que le PAM avait joué un rôle constructif en fournissant des orientations au Groupe de travail du Comité d'aide alimentaire chargé de renégocier la Convention. Les représentants ont souligné la nécessité pour tous les membres de la Convention de s'employer avec la plus grande énergie à parvenir à un nouvel accord constructif dans les délais prévus, avant la fin de l'année.

Présidence du Conseil d'administration

112. Un groupe régional a félicité la Présidente pour avoir dirigé les travaux complexes du Conseil d'administration en 1998 d'une main de maître. Le professionnalisme, le sens de l'équilibre, le dynamisme et la patience dont a fait preuve la Présidente du Conseil durant toutes les sessions du Conseil ont été vivement appréciés.

Questions soulevées par le Directeur exécutif

113. Le Conseil a remercié le Directeur exécutif pour l'information qu'elle lui avait fournie concernant les préparatifs de la consultation sur l'aide alimentaire et le développement (23-24 octobre 1998). Le Conseil a par ailleurs souhaité la bienvenue aux cadres supérieurs récemment recrutés par le PAM que le Directeur exécutif lui avait présentés.

